

Paris renforce son action en faveur de la prévention et de la sécurité

Anne Hidalgo, Maire de Paris, Bernard Boucault, Préfet de Police, François Molins, procureur de la République, François Weil, Recteur, Chancelier des Universités et Jean-François Carencu, Préfet de Région ont officiellement signé cet après-midi le nouveau Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité (CPPS) 2015-2020.

Débatu pour la première fois en Conseil de Paris au mois de mars dernier, le CPPS est le reflet des enjeux parisiens de prévention et de sécurité pour les cinq prochaines années. Plan d'action cohérent et pragmatique, il entend garantir à chaque Parisien son droit à la sécurité et fait de la prévention de la délinquance un objectif majeur.

La Préfecture de police et la Ville de Paris sont fortement engagées sur le terrain parisien, afin de lutter contre toutes les formes de délinquance. Pour être efficace, la politique de sécurité doit s'accompagner d'une politique de prévention de la délinquance, par nature partenariale car située au carrefour de plusieurs champs d'action. C'est pourquoi la Préfecture de police, la Ville de Paris, le parquet de Paris, le rectorat et la Préfecture de région Ile de France Préfecture de Paris, s'engagent, par l'adoption de ce contrat, à mener des actions coordonnées et adaptées aux phénomènes de délinquance, dans l'intérêt de tous les parisiens.

« L'incomparable vitalité sociale et culturelle de Paris nous oblige à une responsabilité particulière et partagée en matière de sécurité publique. Toutes les nations de la planète sont représentées à Paris, toutes les origines sociales et culturelles s'y côtoient. Toutes les confessions et toutes les convictions sont appelées à y vivre et à s'y exprimer librement », a rappelé Anne Hidalgo, lors de son intervention devant le Conseil de Paris.

En consacrant 361M€ en 2015 aux actions de sécurité et de prévention, la Ville de Paris prend toute sa part à la lutte contre la délinquance en lien étroit avec la Préfecture de Police et le parquet de Paris. C'est ce partenariat et cette démarche « cohérente et pragmatique » que l'ensemble des signataires ont aujourd'hui rappelé.

Ancré dans les réalités du territoire parisien, ce contrat est le fruit d'un important travail de concertation, tant avec les 20 maires d'arrondissements, associés à la définition des thèmes et à l'élaboration du contenu des fiches action, qu'avec l'ensemble du secteur associatif.

Ce contrat propose ainsi un plan d'action fondé sur trois axes principaux, en cohérence avec ceux de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance :

1. Prévenir la délinquance des jeunes
2. Protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes
3. Améliorer la tranquillité publique

Le CPPS se décline en 31 fiches action, dont 9 introduisent des thèmes nouveaux : prévenir la radicalisation et accompagner les familles ; mettre à l'abri les familles dormant dans la rue ; renforcer la sécurité des seniors ; renforcer la sécurité des touristes ; renforcer la protection des agents chargés d'une mission de service public ; lutter contre la vente à la sauvette et les activités illicites dans l'espace public ; lutter contre les incivilités dans l'espace public ; prévenir la délinquance dans les transports et les gares ; promouvoir une vie nocturne apaisée.

Le nouveau CPPS sera décliné dans les prochains mois sous la forme de Contrats de prévention et de sécurité d'arrondissements, prenant en compte les spécificités de chaque quartier et sur lesquels les habitants seront consultés.

Contact presse : Quitterie Lemasson / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61